

Proposition du comité pour l'AD 2018

Modification des statuts Art. 7.5:

Les missions du comité consistent à gérer et exécuter des tâches opérationnelles. Les règlements de contest sont également de sa compétence, les statuts actuel n'en font pas mention.

De ce fait l'Art. 7.5 (tâches du comité) devrait être complété de la manière suivante:

m) Agréer tous les règlements (à l'exception des règlements de défraiement)

7.5. Tâches du comité Les tâches suivantes incombent au comité :

- a) Conduite de l'association à l'interne et à l'externe
- b) Organisation du secrétariat/centre de compétences
- c) Publication de l'organe de l'association, élection du rédacteur
- d) Organisation du service QSL et élection du responsable du bureau QSL
- e) Rédaction des lignes directrices pour les activités pour ses collaborateurs
- f) Contact permanent avec l'autorité concédante
- g) Etablir les comptes pertes et profits, le bilan et le budget
- h) Préservation des intérêts de l'USKA dans l'IARU et autres associations internationales
- i) Election des collaborateurs dans les commissions
- j) Organisation et mise en place de l'assemblée des délégués et du vote par correspondance
- k) Organisation de la conférence annuelle des présidents de sections
- I) Agrément des statuts de sections et membres collectifs